



SECTION COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site internet : www.tresor.cgt.fr/21

Pourquoi le CTPL du 23 octobre 2006 n'aura pas lieu

La TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour le lundi 23 octobre 2006. Or, ce même jour, est prévu depuis plusieurs semaines un Comité Hygiène et Sécurité (CHS).

Les représentants syndicaux ne sont pas des figurants. Pour accomplir valablement les missions que leur ont confiées les personnels, ils doivent préparer toutes ces réunions paritaires pour pouvoir y participer réellement. Cela ne serait pas possible avec un CTPL le matin et un CHS l'après-midi. Ils avaient donc demandé le report du CTPL.

La TPG ayant refusé de déplacer le CTPL, **la CGT et la CFTC** ont donc décidé de ne pas se rendre à celui-ci. La conséquence, dont Mme Escard porte l'entière responsabilité, sera l'annulation de ce CTPL et son report à une date ultérieure.

Cette attitude de notre Direction montre tout le mépris pour les représentants du personnel, mépris qui se mesure également avec la non-communication habituelle, à l'appui des convocations, des documents préparatoires aux réunions paritaires.

Document remis à la TPG le 9 octobre 2006 :



A l'attention de Madame la Présidente du CTPL

Madame la Présidente,

Le 28 septembre 2006, vous avez convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour le lundi 23 octobre 2006 à 9h30.

Parmi l'ordre du jour, figure la question des travaux de dépollution du Mathis.

Or, ce lundi 23 octobre 2006, le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) doit se réunir pour aborder, entre autres, les problèmes de dépollution du Mathis. La constitution d'un groupe de travail au sein du CHS a d'ailleurs été annoncée à une réunion précédente du CHS.

La convocation pour ce CHS a été envoyée aux membres de ce comité le 4 septembre 2006 lors que celle pour le CTPL date du 28 septembre 2006.

Les membres du CHS doivent préparer leur réunion le lundi 23 octobre 2006 matin. Aussi, les personnes siégeant au CHS ne pourront assister aux débats prévus au CTPL.

La demande préalable de la CGT de déplacer le CTPL à une date ultérieure n'ayant pas été retenue, les représentants des organisations syndicales (CGT-CFTC) vous informent qu'ils n'assisteront pas au CTPL prévu le 23 octobre 2006 afin d'obtenir le report du CTPL après la tenue du CHS.

Les représentants des organisations syndicales (CGT-CFTC) souhaitent qu'à l'avenir il y ait une meilleure coordination des réunions pour éviter la tenue de comités paritaires le même jour.

Pour la CGT

Pour la CFTC

Pierre Anglade

Joseph CHAPDANIEL